maintenant la chance de se rendre utile au peuple, de mettre en pratique les aspirations si noblement exprimées par notre futur roi.

La persécution a déjà trop sévi au pays. Quand la Société des nations aura mis ses décisions en vigueur, j'espère qu'il n'y aura plus de guerres; les grandes puissances et les autres nations s'entendront pour les empêcher. Il n'y aura plus besoin de conscription; il sera inutile de forcer les citoyens à s'enrôler pour les combats; les mesures arbitraires n'auront plus leur raison d'être. Afin que la présence du prince de Galles au Canada soit celle du prince de la Paix, nous devrions déclarer une amnistie en faveur de ces jeunes gens qui ont été jetés dans les cachots pour simple ignorance de la loi et pour n'avoir pas fait ce que l'Etat leur demandait de faire. Pour ceux qui n'ont pas agi avec violence, qui n'ont pas troublé la paix, qui ne se sont rendus coupables ni de trahison ni de sédition, on devrait ouvrir les portes de leurs cellules. On devrait élargir les prisonniers dont le seul crime est d'avoir négligé de se présenter pour l'enrôlement.

Dans ma province, les citoyens vivent en paix et harmonie; ils sont heureux. La province de Québec a sauvé le Canada deux ou trois fois; elle le sauve encore aujour-d'hui comme elle l'a fait depuis six mois. Sa population a accompli ce que des citoyens honorables, industrieux et droits doivent faire; elle n'a pas abandonné l'industrie, elle a travaillé. Nous pouvons le prouver, puisque les capitalistes du Canada et des Etats-Unis ont les yeux sur la province de Québec comme le lieu le plus sûr pour y placer leur argent. Dans cette province, on ne voit ni soulèvements ni grèves.

Ceux qui sont chargés de la direction des affaires de ce pays mettraient un digne couronnement à la visite du prince de Gales s'ils manifestaient quelque pitié envers les jeunes gens dont je viens de parler.

Nous sommes dans un âge démocratique où tout le monde se sent porté vers la tolérance. Le prince en a donné une preuve éclatante lorsqu'il a dit: "Laissez approcher les troupiers qui ont fait les travaux pénibles de la campagne". Il ne s'est pas complu dans la fréquentation des représentants des classes privilégiées; il a visité les aveugles, les mutilés, les malades, les affligés. Pourquoi, alors, le Gouvernement, à la demande du ministre de la Justice, ne rendrait-il pas la liberté à ceux qui sont actuellement enfermés dans nos prisons? Cessons de traquer ces jeunes gens dans les parties les plus reculées du pays, pour les

amener devant les tribunaux, à des centaines de milles, au grand désespoir des parents et à grands frais pour l'Etat. Chaque fois qu'un insoumis est ainsi appréhendé, un brave cultivateur qui a travaillé péniblement pour amasser quelques centaines de dollars, est obligé de livrer son avoir aux autorités pour satisfaire la cupidité de nos gouvernants.

Voit-on le gouvernement américain poursuivre ainsi les jeunes gens qui ont enfreint la loi? Pas du tout; il les traite avec plus de justice; il se rend compte que les hommes sont faibles et sujets à l'erreur, et je demande au gouvernement canadien d'imiter cet exemple. Qu'il renonce à sa politique de persécution pour adopter des moyens plus démocratiques, plus justes et plus honnêtes, car il sera bientôt appelé à rendre compte de sa conduite.

M. CAHILL: Monsieur l'Orateur, je profite du privilège qui m'est accordé de discuter le projet d'adresse en réponse au discours du trône pour signaler à l'attention du Gouvernement une question d'une extrême importance, celle du transport internation al. J'ai par devers moi des lettres de deux de mes électeurs qui se plaignent de la disette des wagons. La première est écrite d'Amos, dans l'Abitibi, et est ainsi conçue:

Je vous demande de bien vouloir exposer au département concerné la situation dans laquelle nous nous trouvons à Amos pour l'expédition du bois que nous fabriquons. Je suis un modeste commerçant de bois de la région. Je produis environ trois cents wagons de bois par année et, cette année, j'ai à peine réussi à en expédier vingt-cinq wagons, depuis le mois d'avril.

L'autre lettre est conçue à peu près dans les mêmes termes et vient d'un commerçant plus important qui se plaint également de ne pouvoir obtenir de wagons. Pour me rendre à leur désir je me suis adressé au sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux et voici la réponse que j'ai reçue:

Je suis informé que si les expéditions étaient à destination d'une localité canadienne, on n'aurait aucune difficulté à se procurer un nombre suffisant de wagons; mais quand les expéditions sont à destination des Etats-Unis, l'embarras provient de ce qu'il existe une grande disette de wagons sur toutes les lignes américaines. Vous comprendrez que par suite du fort excédent de wagons canadiens que nous avons déjà aux Etats-Unis, on ne juge pas à propos de continuer à expédier nos wagons dans ce pays.

Voici, monsieur l'Orateur, une question dont le Gouvernement devrait s'occuper très sérieusement. Elle intéresse au premier point le ministère du Commerce, le ministère de la Colonisation, le ministère des Chemins de fer et le ministère des Fi-